

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Montbéliard

Arrondissement de Montbéliard

**COMMUNE DE COURCELLES-LES-
MONTBELIARD
(25170)**

Nombre de membres
en exercice : 15
présents : 15
votants : 15
ayant donné procuration : 0
absent excusé : 0
absents : 0
exclus : 0

Date de la convocation
16 mars 2026

Date d'affichage
20 mars 2026

<u>Objet de la délibération</u>
Élection du Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****DELIBERATION N° 24/2026**

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six
Et le vingt mars à 19h00,le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
lieu habituel de ses séances.**Étaient présents** : Robert PERSONENI, Hakima KOCH, Jean-
Louis CARRERE, Céline OUDOT, Bernard MARTINA, Anne
WIDMER Alain LEMOINE, Sévérine DEMAIZIERE,
Abdessamad KADDOURI, Sophie DE CARVALHO ESTEVE,
Patrick PRUD'HAM, Adeline BOUREE, Arthur GROSJEAN,
Julie GARZETTA, Julien GOUVERNE**Était absents** :**Était représenté** :

Secrétaire de séance : Jean-Louis CARRERE

Président de séance : Monsieur Alain LEMOINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;**Considérant que** le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;**Considérant que** si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est
procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

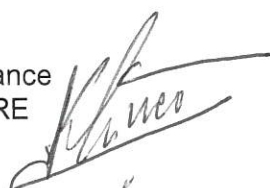
Majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. Robert PERSONENIquinze (15) voix

- M. Robert PERSONENI, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance
Jean-Louis CARRERE

Le Maire,
Robert PERSONENI
